REPUBLIQUE FRANÇAISE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 novembre 2023 à 19 h 00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents: SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie donne pouvoir à RICARD Isabelle, JEAN Nathalie donne pouvoir à JEAN Didier, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, SERAFINI Audrey donne pouvoir à DIOP Alix

Conseillers Municipaux absents : ROBERT Astrid, MILAD Lydie

Délibération N° 2023/106-

OBJET : Modification de la délibération N° 37/20 du 18 Juin 2020 - désignation des représentants de la commune au Comité Consultatif Développement Durable - remplacement de Monsieur GOFFIN

Rapporteur: Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée que par délibération N° 37/20 du 18 Juin 2020, le conseil municipal a créé un Comité Consultatif Développement Durable et a désigné ses membres.

Il est ainsi proposé la création d'un comité consultatif du développement durable appelé à se pencher sur divers enjeux environnementaux et à recommander des orientations de conservation et de développement durable. Il pourra également être appelé à collaborer aux diverses activités de sensibilisation visant l'amélioration de la qualité de l'environnement pour la commune. Il est proposé que son mandat soit fixé à la durée du mandat municipal.

Les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-21, offrent aux membres du conseil municipal la possibilité de procéder à un vote au scrutin public pour peu qu'ils en décident à l'unanimité et qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'impose le vote à bulletins secrets. Il ne ressort pas non plus de l'article du CGI que cette dernière modalité de vote soit prescrite.

Considérant la démission de Monsieur Marc GOFFIN en date du 19 Juin 2023, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Vu la démission de Monsieur Marc GOFFIN, Vu la délibération N° 37/20 du 18 Juin 2020, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, DESIGNE Madame Alix DIOP en remplacement de Monsieur Marc GOFFIN.

DIT que les membres ci-dessous siègeront au Comité Consultatif Développement Durable :

Membres du conseil municipal

Jean-Pierre SERRUS

Philippe VANHALST

Fanny VAILLAT

Michel ROUSSIER

Didier JEAN

Isabelle RICARD

Aurélie GROSSO

Pascal BREBION

Alix DIOP

Membres des personnes représentatives

Alain ANQUETIN

François BOREL

Michel BOURDAIS

Michel ARMENICO

Claudine CAMP

Laurent BELLET

Marie-Thé CADVILLE

Mireille MICHEL

Florence DOL

Fabienne VIROLLEAUD

Audrey GOSALBES

Patrick URAS

Jonathan BOYER

Alexandre MILLION

Céline STRETTA

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission En Sous-Préfecture le...7.1.48.183 - 71

Et de la publication sur la site internet la 7 (18/83 ou notification la 7.142/23